



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT ET UN MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE

DELIBERATION N°DCC2024-032

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Absents : **10**

Pouvoir : **1**

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **14 Mars 2024**

Date d'affichage : **22 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Jean-Luc GIOCANTI, Catherine MAZZACAMI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI.

Absents représentés : Pierre POLI (par T. MALU)

Secrétaire de séance élu : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU SITE D'ESE

Le Président informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion du site d'Ese (territoire de Bastelica) les objectifs de développement et d'aménagement, discutés en bureau communautaire, vont être soumis à l'avis des membres du conseil communautaire.

Ainsi, la Communauté de communes, nouvelle gestionnaire du site d'Ese, envisage la mise en place d'un nouveau projet visant la requalification, la modernisation et la restructuration globale de l'ensemble du site de la station. Celui-ci devra rester **réaliste, raisonnable et dimensionné aux capacités financières du territoire**. Ses objectifs principaux seront les suivants :

- *Assurer une protection collective et sensibiliser au site Natura 2000.*
- *Garantir le bon fonctionnement et la maintenance des remontées mécaniques tout en maîtrisant les charges d'exploitation, sans engager de nouveaux investissements.*
- *Rendre plus régulière la surface des pistes existantes (accessibilité de la dameuse) et créer une/deux nouvelles pistes.*
- *Effectuer les travaux de restructuration des bâtiments nécessaires, tels que le chalet de restauration d'altitude, les locaux commerciaux, d'accueil et d'information, ainsi que les locaux techniques.*
- *Installer et diversifier une offre estivale et hors saison afin de proposer une station de montagne désaisonnalisée, en capitalisant sur la richesse de l'environnement.*
- *Orienter le développement du site à destination du jeune public en proposant des activités et installations adaptées.*



Pour la réalisation de ce projet, une équipe AMO + MOE sera missionnée pour travailler sur les différentes phases du projet et les études environnementales. Elle s'appuiera sur un comité de site composé de toutes les parties prenantes du projet (acteurs publics et privés).

Le volet initial comprendra les actions suivantes :

- Réhabilitation et protection du captage d'eau, ainsi que l'adduction jusqu'aux bâtiments.
- Études de sol et dimensionnement pour l'assainissement, avec l'installation d'un dispositif de microstation et épandage (prévoyant une pompe de relevage et le comblement de l'ancienne fosse).
- Mise en sécurité des cuves de stockage de carburant avec des bacs de rétention.
- Resurfaçage des pistes de ski, ouverture d'une nouvelle piste et équipement des pistes.
- Travaux de maintenance annuels des téléskis, ainsi que les travaux de maintenance à 30 ans (sous réserve du coût/bénéfice).
- Condamnation de l'accès des véhicules à moteur au-delà de l'aire de stationnement, sauf pour le berger (installation de barrières, signalétique, information et intervention de la police si nécessaire).

Le volet suivant ou concomitant inclura :

- Travaux de restructuration du chalet de restauration, avec une offre de restauration (quel type de restauration et quelle capacité ?)
- Restructuration des locaux commerciaux (location de ski et matériel APPN, etc.), des locaux d'accueil et d'information, des locaux techniques, avec la création d'une salle "hors sacs".
- Sécurisation électrique des bâtiments par une alimentation séparée et autonome, en privilégiant les énergies renouvelables.
- Requalification paysagère et architecturale du site.
- Etudes et travaux pour le rétablissement continuité écologique du cours d'eau (sous condition)

Dans le cadre de l'offre estivale et hors saison, plusieurs axes de travail sont listés :

- Maintien de l'activité équestre (à isoler du restaurant).
- Information et valorisation du réseau pédestre autour du site (en direction des Pozzi, Vitalaca, du GR 20, ect, avec l'appui du PNRC et de la CdC).
- Création de circuits pédagogiques axés sur la découverte de l'environnement Natura 2000, autour et au départ du site.
- Développement d'activités APPN (sous maîtrise d'ouvrage publique) telles que VTT, tyrolienne, trail, observatoire du ciel étoilé, etc.

Enfin, le Président propose de retenir ces orientations comme base d'échanges pour le futur comité de site, appelé à contribuer à la réflexion sur le projet, ainsi qu'aux échanges qui auront lieu au sein du conseil d'exploitation de la régie u Pianu d'Ese.

Il sollicite l'autorisation du conseil pour constituer ce comité de site puis pour lancer un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de ce dossier.



Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

-APPROUVE les objectifs de développement et d'aménagement du site d'Ese ainsi que les volets d'interventions proposés ci-avant.

-DIT que la présente délibération constituera une base d'échanges pour le futur comité de site, appelé à contribuer à la réflexion sur le projet, ainsi qu'aux échanges qui auront lieu au sein du conseil d'exploitation de la régie u Pianu d'Ese.

-AUTORISE le Président à constituer le comité de site et à en désigner les personnes associées.

-AUTORISE le Président à lancer un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

Publication : 22/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

